

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.275

**Décision Modificative
(DM) n°3 : Autorisations
de programme / Crédits de
paiement (AP/CP)**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.275**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

DECISION MODIFICATIVE (DM) N°3 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Ainsi que l'y autorise l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), GrandAngoulême gère une grande partie de ses opérations d'investissement en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

1. Budget principal

A. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

❖ **Une nouvelle AP proposant une planification du renouvellement du parc des véhicules légers sur 3 ans est proposée**

➤ **AP 85 – PROGRAMME D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS 2022-2024 pour 495 K€,**

Le marché automobile continue de subir une pénurie de matières premières pour leur production, conséquence du COVID19.

Les délais de livraison d'un véhicule neuf sont actuellement de 10 à 12 mois à partir de la notification du marché.

La collectivité procède chaque année à un renouvellement du parc des véhicules légers présentant un kilométrage élevé et/ou des réparations récurrentes et onéreuses.

Pour l'année 2022, 4 véhicules sont proposés en remplacement par deux véhicules électriques, une citadine 5 places et un utilitaire type trafic.

❖ **Une Autorisation de Programme d'amorce est proposée :**

➤ **AP 86 – CONSERVATOIRE – REHABILITATION TECHNIQUE pour 286,8 K€,** permettant d'accompagner le vote du programme proposé en parallèle lors de la même session et de lancer les premières études maîtrise d'œuvre.

B. MODIFICATIONS DE MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la décision modificative n°3 pour l'année 2021, pour le **Budget Principal**, il est proposé de :

- **Clôturer au 31/12/2021 les AP suivantes en modifiant les CP 2021 :**
 - **Modifier et clôturer l'AP 31 – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS pour - 1,4 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **379 949,76 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 33 – ALSH ALVEOLE pour - 13,8 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **1 577 288,10 €.**
 - **Modifier et clôturer l'AP 38 – CANALISATION PLUVIALE BHNS pour - 33,9 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 et 2022 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **646 565,38 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 43 – CONSERVATOIRE pour – 15,1 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **54 936,00 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 45 – DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS pour -14,9 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **355 136,37 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 46 – EAUX PLUVIALES - GRAND FONT pour -32,4 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 et 2022 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **413 555,42 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 54 – REHABILITATION SIEGE pour -9,7 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **34 362,00 €.**
 - **Modifier et clôturer l'AP 78 – REHABILITATION VOIRIE EMPRUNTE PAR LE BHNS pour -809,7 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 et suivants du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **190 345,84 €.** Une partie des crédits retirés sont basculés sur l'AP 55.
- **Modifier le montant des AP suivantes en modifiant les CP sur 2021 et les années futures :**
 - **Modifier l'AP 55 – REHABILITATION VOIRIES pour + 767,7 K€,** soit un ajustement de l'AP qui passe à **2 423,7 K€** et des CP 2021 et suivants du même montant. Il s'agit d'un transfert de l'AP 78 sur une seule et même Autorisation de Programme.
 - **Modifier l'AP 61 – DOCUMENTS URBANISME 2 pour - 199 K€,** soit un ajustement de l'AP qui passe à **401 K€** et des CP 2021 et suivants du même montant.

C.MODIFICATIONS D'ECHEANCIERS

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global. Les nouveaux échéanciers figurent dans le document en annexe.

- **Modifier l'AP 2 – MEDIATHEQUE** pour transférer les CP prévus en 2022 sur 2023.
- **Modifier l'AP 11 – PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 14 – SECTEUR GARE** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 16 – PARVIS PEM ANGOULEME** pour revoir la répartition des CP prévus entre 2022 et 2024.
- **Modifier l'AP 18 – PUBLIC SPECIFIQUE** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur 2022.
- **Modifier l'AP 19 – REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 21 – PCS 2014 - 2020 P°Nvelles PARC PUBLIC** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 23 – PNRU 2 BAGF / EDM** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 28 – VAL DE CHARENTE -V092** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 30 – DOC D'URBANISME** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 37 – NAUTILIS – TOITURE** pour revoir la répartition des CP prévus entre 2022 et 2025.
- **Modifier l'AP 39 – TROIS CHENES ET SNPE** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 41 LIAISONS DOUCES** pour revoir la répartition des CP prévus entre 2022 et 2023.
- **Modifier l'AP 42 – PEM LA COURONNE** pour majorer de 40 K€ l'inscription 2021 en prévision du niveau des réalisations effectives ou à venir et de ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 47 – TROIS CHENES ET SNPE** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.

- **Modifier l'AP 51 – LOCAL DE STOCKAGE DE GRANDANGOULEME** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 52 – PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 53 – REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 56 – SCHEMA CYCLABLE** pour revoir la répartition des CP prévus entre 2022 et 2024.
- **Modifier l'AP 57 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 58 – RELOCALISATION DE L'ESPE** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 60 – PLANS & PROGRAMMES DE PLANIFICATION** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 63 – EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 64 – TUILERIE NIOLLET** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 68 – PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE** pour réviser les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 70 – PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 71 – PLH 20-25 OPAH (Angoulême)** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 72 – PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 73 – PLH 20-25 PASS ACCESSION** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 76 – REHABILITATION BATIMENT RUE DU GOND** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.
- **Modifier l'AP 77 – NAUTILIS GROUPE FROID** pour revoir la répartition des CP prévus entre 2022 et 2024.

- **Modifier l'AP 79 – GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL** pour constater le niveau des réalisations effectives ou à venir sur 2021 et ventiler les crédits restants sur les années futures.

Sur le Budget Principal, les modifications de crédits de paiement 2021 relatifs à des AP/CP représentent une diminution de **-2 670 991,72 €**.

Pour l'Autorisation d'Engagement Etudes Développement Durable, il est proposé de revoir la ventilation des Crédits de Paiement sur la période 2021-2024.

2. Budget annexe Transports

Pour le **Budget Annexe Transports**, les AP suivantes font l'objet de reventilation de Crédits de Paiement :

- **L'AP 1 – BHNS**

Il est proposé de modifier les CP entre 2022 et 2023.

- **L'AP 2 – OPERATIONS INDUITES BHNS**

Il est proposé de modifier les CP en les transférant en 2023.

- **L'AP 4 – SCHEMA D'ACCESSIBILITE**

Il est proposé de modifier les CP entre 2022 et 2024.

- **L'AP 5 – MODERNISATION RESEAU**

Il est proposé de modifier les CP entre 2023 et 2025.

- **L'AP 6 – BHNS PHASE 2**

Il est proposé de modifier les CP entre 2022 et 2025.

Pour le **Budget Annexe Transports**, l'Autorisation d'Engagement Tunnel de la Gâtine peut être clôturée suite au versement du solde du fonds de concours à la ville d'Angoulême, dont le montant total s'établit à 5 215 483,95 €.

3. Budget annexe Gestion Immobilière

❖ **Une Autorisation de Programme d'amorce est proposée :**

- **AP 10 – ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE** pour une AP d'amorce de 63,8 K€.

- **Il est proposé d'ajuster les Crédits de paiement des AP 02 – PILE A HYDROGENE pour - 5 K€ en 2021 et AP 07 – 379 ROUTE DE BORDEAUX pour - 88,3 K€ en 2021 pour les basculer en 2022.**

4. Budget annexe Espace Carat

Pour le **Budget Annexe Espace Carat**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de clôture.

➤ **L'AP 1 – MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT**

Il est proposé de réduire le montant d'AP de – **11,3 K€**, avec un ajustement des CP 2021 du même montant, permettant ainsi de clôturer cette AP d'étude. Le montant définitif de cette autorisation est ainsi de : **38 730,37€**.

5. Budget annexe Déchets Ménagers

A. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

➤ **AP 13 – BORNES BIO-DECHETS pour 1 080 K€,**

Le tri à la source des bio déchets est rendu obligatoire au plus tard le 31 décembre 2023 (art.88 de la loi 2020-105 dite « AGECE »)

Les biodéchets seront interdits dans les sacs noirs. La mise en place de dispositifs alternatifs à leur dépôt dans les bacs noirs est une obligation des collectivités.

A compter de mi-2022, il est proposé de passer par anticipation à une collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en C0,5, soit une fois tous les 15 jours, pour les communes volontaires. Une distribution de bioseaux sera faite à chaque foyer concerné sur les communes volontaires.

Pour accompagner cette évolution, il convient d'équiper le territoire en bornes d'apport volontaire de bio déchets (borne renfermant un bac roulant classique) qui seront ensuite collectées par une benne étanche. Les communes passant dès 2022 à une collecte en C0,5 seront prioritaires pour le déploiement et l'installation de ces bornes.

Cette opération d'un montant total de 1 080 000 € s'inscrit sur 3 exercices budgétaires (2022 à 2024) et les premières commandes peuvent être passées sans tarder, un appel d'offres étant déjà en cours.

➤ **AP 14 – PROGRAMME 2022 D'ACQUISITION DE VEHICULES LOURDS pour 680 K€,**

Afin d'améliorer la collecte avec des véhicules neufs, un programme de remplacement a été mis en place depuis plusieurs années.

Ce programme de renouvellement est régi par un accord-cadre.

Depuis 2021, une autorisation de programme est mise en place pour optimiser les inscriptions budgétaires du fait des délais de livraison pouvant être de 150 jours calendaires, voire au-delà de 365 jours.

Le programme 2022 proposé est de 680 K€ pour deux bennes (châssis + carrossage) ainsi qu'un porteur 26 tonnes.

➤ **AP 15 – PROGRAMME 2022-2024 D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS pour 270 K€,**

Le marché automobile continue de subir une pénurie de matières premières pour leur production, conséquence du COVID19 et de la désorganisation des flux de production et de distribution au niveau mondial.

Face à ce, manque de pièces et autres composants, les concessionnaires décalent les délais de livraison d'un véhicule neuf, qui sont désormais de 10 à 12 mois à partir de la notification du marché.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La collectivité procède chaque année à un renouvellement du parc des véhicules légers présentant un kilométrage élevé et/ou des réparations récurrentes et onéreuses.

Le programme proposé est triennal et s'étale de 2022 à 2024 pour un montant de 270 000 €. Pour 2022, les acquisitions proposées sont de 125 000 € et concernent 3 véhicules, soit un véhicule électrique 5 places, un véhicule utilitaire type fourgon et un véhicule électrique pour le service prévention.

B. MODIFICATIONS DE MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la décision modificative n°3 pour l'année 2021, pour le **Budget Annexe Déchets Ménagers**, il est proposé de :

- **Clôturer au 31/12/2021 les AP suivantes en modifiant les CP 2021**
 - **Modifier et clôturer l'AP 4 – DECHETTERIE DE BREBONZAT pour – 78,6 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **3 786 441,14 €**
 - **Modifier et clôturer l'AP 7 – CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL pour – 1,6 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **862 940,09 €**
- **Modifier le montant l'AP suivante en modifiant les CP sur 2021 et les années futures :**
 - **Modifier l'AP 11 – ACQUISITION MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021 pour - 550 K€,** soit un ajustement de l'AP qui passe à **1 150 K€** et des CP 2021 et suivants du même montant.

C. MODIFICATION D'ECHEANCIERS

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global, selon les échéanciers figurant dans le document en annexe :

- **Modifier l'AP 3 – COLONNES ENTERREES:** diminution de **595 K€** des CP 2021 et reventilation sur 2022 et 2023.
- **Modifier l'AP 10 – DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS :** répartition des CP revue sur 2022 et 2023.
- **Modifier l'AP 12 – RESTRUCTURATION SITE IUOM :** diminution de **400 K€** des CP 2021 et reventilation sur 2022 et 2023.

6. Budget annexe Assainissement

A. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- **AP 12 – TRAVAUX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES pour 2 300 K€,**

Les travaux concernent les extensions de réseau Loi SRU, les extensions de collecte ainsi que les travaux de réhabilitation. Il s'agit d'une AP annuelle, dont le montant devra être ajusté en fin d'exercice au montant des engagements réalisés, et dont les CP sont prévus sur 2 exercices.

- **AP 13 – PROGRAMME 2022 D'ACQUISITION DE VEHICULES LOURDS pour 420 K€,**

Le service de l'assainissement doit remplacer 2 véhicules lourds : 1 fourgon équipé avec une caméra et 1 hydrocureuse.

Les délais de livraison portent sur un temps long entre 150 jours calendaires voire au-delà de 365 jours et les CP sont proposés sur 2 exercices.

- **AP 14 – PROGRAMME 2022-2024 D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS pour 320 K€,**

Le marché automobile continue de subir une pénurie de matières premières pour leur production, conséquence du COVID19 et de la désorganisation des flux de production et de distribution au niveau mondial.

Face à ce, manque de pièces et autres composants, les concessionnaires décalent les délais de livraison d'un véhicule neuf, qui sont désormais de 10 à 12 mois à partir de la notification du marché.

La collectivité procède chaque année à un renouvellement du parc des véhicules légers présentant un kilométrage élevé et/ou des réparations récurrentes et onéreuses.

Le programme proposé est triennal et s'étale de 2022 à 2024 pour un montant de 320 000 €.

Pour 2022, les acquisitions proposées sont de 85 000 € et concernent 3 véhicules, soit deux véhicules électriques et un thermique.

B. MODIFICATIONS DE MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la décision modificative n°3 pour l'année 2021, pour le **Budget Annexe Assainissement Collectif**, il est proposé de :

- **Clôturer au 31/12/2021 les AP suivantes en modifiant les CP 2021 :**

- **Modifier et clôturer l'AP 2 – DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE pour – 17,7 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **6 731 784,29 €**
- **Modifier et clôturer l'AP 3 – TRAVAUX STEP MARSAC pour – 104,3 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **2 095 672,99 €**
- **Modifier et clôturer l'AP 4 – FLEAC – PHOTOVOLTAÏQUES pour – 100,57 €,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **266 082,66 €**

- **Modifier et clôturer l'AP 7 – TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES pour – 2.5 K€**, soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant. Le montant définitif de cette autorisation est donc de : **3 877 445,01 €**
 - **Modifier le montant des AP suivantes en modifiant les CP sur 2021 et les années futures :**
- **Modifier l'AP 8 – TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES pour - 435 K€**, soit un ajustement de l'AP qui passe à **2 663 K€** et des CP 2021 et suivants du même montant.
- **Modifier l'AP 11 – TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES pour - 180 K€**, soit un ajustement de l'AP qui passe à **1 570 K€** et des CP 2022 du même montant.
 - **Modifier le montant de l'AP suivante en modifiant les CP sur 2022 et les années futures :**
- **Modifier l'AP 6 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT pour +91 K€**, soit un ajustement de l'AP qui passe à **761 K€** et des CP 2022 et suivants du même montant. Ce surcoût complémentaire s'explique par :
 - Des inspections télévisées supplémentaires des réseaux de 15 km en plus réalisées pour la localisation des entrées d'eaux claires parasites : 45 K€,
 - Des prestations supplémentaires suite aux conditions climatiques et pouvoir réaliser des tests : 16 K€,
 - Une enquête publique sur les 38 communes de l'agglomération à la création de l'opération : Coût du commissaire enquêteur 20 K€
 - Non prise en compte des révisions de prix : 10 K€

C. MODIFICATIONS D'ECHEANCIERS

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global :

- **Modifier l'AP 5 – TRAVAUX STEP VINDELLE** : diminution de **100 K€** des CP 2021 et reventilation sur 2022.
- **Modifier l'AP 9 – TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGE** : diminution de **26,7 K€** des CP 2021 et reventilation sur 2022.
- **Modifier l'AP 10 – REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX**: augmentation de **296 K€** des CP 2021. L'exécution des travaux arrive en phase finale avec une réception de travaux prévue mi-décembre.

7. Budget annexe Eau Potable

Dans le cadre de la décision modificative n°3 pour l'année 2021, pour le **Budget Annexe Eau Potable** :

A. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

❖ **Une Autorisation de Programme d'amorce est proposée :**

➤ **AP 7 – AAP OUVRAGES 2022 (3 RESERVOIRS) - AMORCE pour 100 K€,**

Dans le cadre d'un appel à projets par l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les plans de mesures incitatives pour l'eau, la réhabilitation et la création de réservoirs, un programme travaux portant sur la réhabilitation de deux cuves des réservoirs de Chez Nauve à Champniers et Les Gentils à Mornac pour un montant de 1 728 653 € HT, s'est inscrit dans cette démarche. Une étude de diagnostics des ouvrages avait mis en exergue la nécessité de procéder à la réhabilitation de ces 2 réservoirs. Ce projet a été retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et une aide financière (dossier 210 16 2406) a été octroyée pour un montant de 250 k€ (plafond maximal). Le délai de validité de l'aide est de 48 mois et expire le 30/11/2024, l'opération de travaux doit être terminée et les justificatifs transmis avant cette date. Pour ce faire, les travaux doivent démarrer dès le 1er trimestre 2022.

Toutefois, il est nécessaire au préalable de l'assurer d'un maintien de l'équilibre financier de ce budget, qui porte en parallèle la création de la nouvelle usine d'eau potable ainsi que des opérations de restructuration extension de réseau.

Aussi, il est proposé d'ouvrir en DM3 une AP d'amorce de 100 K€ permettant d'engager les études de maîtrise d'œuvre, celle-ci étant externalisée pour cette opération et de renvoyer a budget primitif 2022 l'éventuelle création de cette AP.

❖ **Une nouvelle AP proposant des travaux des canalisations sur 2 ans est proposée :**

➤ **AP 6 – TRAVAUX 2022 EAU POTABLE - CANALISATIONS pour 1 484 K€,**

Dans l'attente du schéma directeur de l'eau potable et pour planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement, il est proposé de créer une autorisation de programme travaux d'eau potable canalisations et ouvrages avec des crédits de paiements sur 2 exercices budgétaires. Un programme de travaux pour 2022 a été établi pour un montant total de 1 484 K€.

B. MODIFICATIONS DE MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

:

Soit, modifier le montant des AP suivantes en modifiant les CP sur 2021 et les années futures :

- **Modifier l'AP 2 – CANALISATIONS 2018 pour – 300 K€,** soit un ajustement de l'AP qui passe à **1 000 K€** et des CP 2021 et suivants du même montant.
- **Modifier l'AP 3 – CANALISATIONS 2019 pour – 311,6 K€,** soit un ajustement de l'AP qui passe à **988,4 K€** et des CP 2022 du même montant.

C. MODIFICATIONS D'ECHEANCIERS

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global :

- **Modifier l'AP 1 – USINE DE TOUVRE** : diminution de **282,8 K€** des CP 2021 et reventilation sur les années futures.
- **Modifier l'AP 4 – TRVX CANALISATIONS 2020 EAU POTABLE** : diminution de **146,3 K€** des CP 2021 et reventilation sur 2022.
- **Modifier l'AP 5 – SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE** : diminution de 50 K€ des CP 2021 et reventilation sur 2023.

Je vous propose de :

- CREER les Autorisations de programme suivantes

Sur le Budget principal

AP 85 – PROGRAMME 2022-2024 D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS 2022-2024 pour 495 K€

AP 86 – CONSERVATOIRE – REHABILITATION TECHNIQUE pour une AP d'amorce de 286,8 K€ permettant des études de lancement,

Sur le Budget Annexe Gestion Immobilière

AP 10 – ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE pour une AP d'amorce de 63,8 K€ permettant des études de lancement,

Sur le Budget Annexe Déchets

AP 13 – BORNES BIO-DECHETS pour 1 080 K€

AP 14 – PROGRAMME 2022 D'ACQUISITION DE VEHICULES LOURDS pour 680 K€

AP 15 – PROGRAMME 2022-2024 D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS pour 270 K€

Sur le Budget Annexe Assainissement

AP 12 – TRAVAUX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES pour 2 300 K€

AP 13 – PROGRAMME 2022 D'ACQUISITION DE VEHICULES LOURDS pour 420 K€

AP 14 – PROGRAMME 2022-2024 D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS pour 320 K€

Sur le Budget Annexe Eau Potable

AP 6 – TRAVAUX 2022 EAU POTABLE - CANALISATIONS pour 1 484 K€

AP 7 – AAP OUVRAGES 2022 (3 RESERVOIRS) - AMORCE pour 100 K€

- CLÔTURER les AP/CP suivantes :

Sur le Budget principal

AP 31 – RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

AP 33 – ALSH ALVEOLE

AP 38 – CANALISATION PLUVIALE BHNS

AP 43 – CONSERVATOIRE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
AP 45 – DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS
AP 46 – EAUX PLUVIALES - GRAND
AP 54 – REHABILITATION SIEGE
AP 78 – REHABILITATION VOIRIE EMPRUNTE PAR LE BHNS

Sur le Budget Annexe Carat

AP 1 – MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT

Sur le Budget Annexe Déchets

AP 4 – DECHETTERIE DE BREBONZAT
AP 7 – CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL

Sur le Budget Annexe Assainissement

AP 2 – DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE
AP 3 – TRAVAUX STEP MARSAC
AP 4 – FLEAC – PHOTOVOLTAÏQUES
AP 7 – TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES

- **MODIFIER le montant des AP/CP suivantes :**

Sur le Budget principal

AP 55 – REHABILITATION VOIRIES portée à 2 423,65 K€
AP 61 – DOCUMENTS URBANISME 2 ramenée à 401 K€

Sur le Budget Annexe Déchets

AP 11 – ACQUISITION MATERIELS ROULANTS ET EQUIPEMENTS 2021 ramenée à 1 150 K€

Sur le Budget Annexe Assainissement

AP 8 – TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES ramenée à 2 662,8 K€
AP 11 – TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES ramenée à 1 570 K€

Sur le Budget Annexe Eau Potable

AP 2 – TRAVAUX 2018 EAU POTABLE - CANALISATIONS ramenée à 1 000 K€
AP 3 – TRAVAUX 2019 EAU POTABLE - CANALISATIONS ramenée à 988,4 K€

- **ADOPTER** les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2021

